



OPERATION

TRAVAUX D'AMENAGEMENT DES ANCIENNES GRAVIERES DU MARAIS DE L'ETOURNEL (LOTS 1 ET 5) - PHASE 1

Compte-rendu de réunion de chantier

Mercredi 18/01/2017

Rédacteur : Virgile BENOIT, représentant du maître d'œuvre

Société / Organisme	Nom	Fonction	Téléphone	E-mail	P	D	C
Maître d'ouvrage PNR du Haut-Jura	Jean-Gabriel NAST	Président	03 84 34 12 30	parc@parc-haut-jura.fr	X	X	
	Pierre LEVISSE	Chargé de mission	03 84 34 12 30	p.levisse@parc-haut-jura.fr	X	X	
Maître d'œuvre Hydro'Eco (affilié Natura Scop)	Virgile BENOIT	Maître d'œuvre	06 79 40 64 56	virgilebenoit73@gmail.com	X	X	X
Entreprises Lot 1 (Terrassements) Forézienne d'Entreprises - Agence Alpes-Savoie	Marc MEIGNAUD	Chef d'Agence	04 79 85 57 19	marc.meignaud@eiffage.com	X	X	
	Gilles GRENARD	Conducteur de travaux principal	06 70 88 96 62	gilles.GRENARD@eiffage.com	X	X	X
	Gilles FERRAND		06 87 80 67 18	gilles.ferrand@gmail.com	X	X	
	Sarah DOMERGUE	Responsable environnement	06 16 62 14 45	Sarah.DOMERGUE@eiffage.com	X	X	
Lot 5 (Travaux forestiers) ONF	David LAMBERT	Conducteur de travaux	06 27 17 92 35	david.lambert@onf.fr	X	X	X
	Guillaume GIRARD	Conducteur de travaux	06 63 01 96 48	guillaume.girard@onf.fr	X	X	X
Coordination S.P.S. Qualiconsult Sécurité	Romain KAMZOL	Coordinateur SPS	06 71 70 67 12	romain.kamzol@qualiconsult.fr		X	
Autres intervenants							
Mairie de Pougny	Jean-Louis DURIEZ	Maire		mairie.pougny@gmail.com		X	
CNR	Antoine AMOUREUX			A.AMOUREUX@cnr.tm.fr		X	
	Françoise ABADIE			F.Abadie@cnr.tm.fr		X	
CCPG	Cécile GEORGET			cgeorget@ccpg.fr		X	
	Bruno LADET			bladet@ccpg.fr		X	
Département de l'Ain	Alexandre BACHER			alexandre.bacher@ain.fr		X	
	Marjorie LEORIER			marjorie.leorier@ain.fr		X	
	Franck COURTOIS			franck.courtois@ain.fr		X	
COGEFE	Damien SIDLER			damien.sidler@corealis.ch		X	
FDAAPPMA 74	Philippe HUCHET	Chargé d'études		huchet@pechehautesavoie.com		X	
AAPPMA Chablais Genevois	Philippe CROLA	Président	04 50 71 17 79	aappmacg@wanadoo.fr		X	
FDAAPPMA 01	Adrien BORNET			bornet.peche.01@orange.fr		X	
Groupement des pêcheurs gessiens	Roger MATTY	Président		r.matty@orange.fr		X	
Lieutenant de Louvèterie	Gabriel LAGRIFFOUL			gabriel.lagriffoul@numericable.fr	X	X	

(P : présent, D : diffusion, C : convoqué)

1. OBJET DE LA RÉUNION

La réunion avait pour objet :

- Réunion de démarrage du chantier de restauration du site de l'Etournel

2. DÉROULEMENT DU CHANTIER ET PLANNING

L'Ordre de Service n°1 notifiant le commencement des travaux (y compris phase préparatoire) de la phase 1 a été transmis par le maître d'œuvre à l'entreprise avec effet à la date du 3 janvier 2017, pour un délai estimé à 2 mois. Cette date fixe le départ du délai contractuel des travaux.

Les travaux forestiers ont débuté le mardi 17 janvier 2017.

Les terrassements débuteront le lundi 23 janvier 2017 par l'avancée et l'îlot de l'étang 7 et par les avancées 3 et 4 de l'étang 3. Les engins et installations de chantier seront préalablement transférés sur site les jeudi 19/01 et vendredi 20/01

Les travaux de la phase 1 (étangs 1, 2, 3 et étang 7 hors digue, aménagements hydroécologiques...) devront être terminés avant le 15 mars 2017.

Tous les engins de + 10t devront faire l'objet d'une étude de répartition des charges pour être autorisés à franchir le pont SNCF.

L'avancement estimatif des travaux est le suivant :

<u>Implantation du chantier :</u>	50%
<u>Travaux préparatoires, travaux forestiers :</u>	0%
<u>Terrassements :</u>	
Etangs 1 et 2 :	0%
Etang 3 :	0%
Etang 7 :	0%
Aménagements hydroécologiques :	0%
Gestion de la renouée du Japon :	0%
<u>Remise en état :</u>	0%

3. REMARQUES ET MODIFICATIONS DU PRÉCÉDENT COMPTE-RENDU

Passé 8 jours, sans contestation de l'entrepreneur, le compte rendu de chantier deviendra contractuel

Sans objet.

4. OBSERVATIONS ET DÉCISIONS	Intervenant concerné
➤ Sécurité et protection de la santé	
Sans objet.	
➤ Travaux préparatoires et implantations de chantiers	
○ <u>Constat d'état des lieux</u>	
Un constat d'état des lieux, notamment au niveau du pont SNCF a été réalisé par l'entreprise sous forme de reportage photographique. Il devra être signé par les représentants des entreprises, du maître d'œuvre et du maître d'ouvrage.	
○ <u>Accès / Panneautage / Sécurisation chantier</u>	
Rappels :	
- Le périmètre du chantier devra faire l'objet d'un barriérage à l'aide de barrières type HERAS au niveau des deux accès piéton actuel situés en bas du parking. Des panneaux d'interdiction d'accès au chantier devront être disposés au niveau des différents accès au site.	ONF/ FOREZIENNE
- Un panneau plastifié d'information du public (dimensions : 1.5m x 1m, épaisseur mini: 10mm) devra être mis en place selon les prescriptions du CCTP. L'implantation est prévue au niveau du parking du site. L'implantation précise de ce panneau sera validée en présence du maître d'ouvrage. Ce panneau sera fixé à l'aide de pieux battus dans le sol ou maintenus à l'aide de plots béton.	ONF/ FOREZIENNE
○ <u>Implantations</u>	
Travaux forestiers :	
L'implantation des travaux forestiers (notamment piste d'accès à l'avancée 2) sera finalisée lundi 23 janvier après-midi en présence de l'entreprise et de l'ONF (la participation du conducteur de travaux et du chef d'équipe ou de chantier est indispensable de manière à ce que les consignes soient bien retranscrites aux différents intervenants).	HYDRO'ECO / PNR HJ
Terrassements :	
Des jalons (piquet bois ou métallique) cotés et gradués devront être disposés au niveau des étangs concernés par des terrassements. Ces jalons permettront d'avoir un contrôle visuel des cotes de terrassement en fonction du niveau d'eau (dont la fluctuation est fréquente et parfois importante).	FOREZIENNE
L'implantation des zones de travaux sera effectuée par secteur après travaux forestiers. Le passage du topographe et la réalisation et validation des plans EXE est indispensable avant tout commencement des terrassements.	FOREZIENNE
Les pistes de circulation devront être jalonnées notamment au niveau des prairies à protéger de tout passage d'engin (présence d'espèces protégées).	FOREZIENNE

➤ **Travaux forestiers (Lot n°5)**

○ Abattage / Débroussaillage

Pour rappel : les ouvertures de pistes seront réalisées sur une largeur maximum de 4 m et les branches penchées seront élaguées sur une hauteur de 4 m.

ONF

Toute emprise ayant fait l'objet de travaux forestiers sans validation/implantation préalable ne sera pas considérée par la maîtrise d'œuvre.

Les souches extraites au niveau des deux extrémités des avancées 3 et 4 seront redéployées dans l'étang, en pied de talus.

ONF

Pour rappel, tous les abattages de robinier faux acacia (quelque soit le diamètre) devront être suivis d'un dessouchage et d'un broyage.

Les grumes issus des abattages des avancées 3 et 4 seront treuillées au niveau de la prairie située à l'ouest, ébranchées et les rémanents broyés. Ces grumes seront éventuellement billonnées et disposées ensuite en lisière des zones boisées. Une attention particulière devra être portée lors du treuillage afin de ne pas impacter les massifs de renouée recensés (et balisés).

ONF

○ Gestion de la renouée

Rappel : le pourtour des massifs de renouée du Japon feront l'objet de débroussaillage et d'abattage (sans dessouchage) afin de permettre l'intervention de l'entreprise de terrassement (Lot 1). Après nettoyage des emprises, des jalons et de la rubalise seront disposés autour des massifs (avec marge de 1,5m de largeur).

ONF

Les parties aériennes de renouée du Japon seront laissées en place et enfouies dans un second temps.

➤ **Terrassements des berges des étangs et création de hauts-fonds (Lot n°1)**

○ Terrassements

FOREZIENNE

Sauf mention contraire il est proscrit de lisser et compacter les remblais et il est demandé à l'entreprise de ne pas utiliser de godet de curage.

Rappel : chaque secteur terrassé devra être validé par le maître d'œuvre et le maître d'ouvrage avant transfert des engins vers un autre site.

Avancées 3 et 4 de l'étang 3 :

Les extrémités des avancées 3 et 4 (embouchure du bras mort) devront être terrassées à la cote de fond actuelle de l'embouchure, soit entre les cotes 330.40 et 330.50 mNGF.

Ilot et avancée de l'étang 7 :

Afin d'accéder à l'ilot de l'étang 7, une piste provisoire pourra être créée en se tenant le plus à l'ouest possible de la roselière.

Des jalons ont été disposés dans l'étang, marquant ainsi une limite maximum de remblaiement. Il pourra être demandé à l'entreprise de déplacer les éventuels

matériaux excédentaires cers d'autres sites de remblaiement.

Les blocs présents sur l'îlot devront être redéployés dans l'étang de manière à être affleurant au niveau de l'eau actuel

Descente PMR de l'étang 3 :

Le calage et la mise en œuvre de la rampe d'accès au ponton de pêche de l'étang 3 seront discutés et validés en présence du maître d'œuvre du lot « Sentiers » mercredi 25 janvier.

Les accès aux îlots de l'étang 3 devront être terrassés dès que possible de manière à permettre l'intervention de l'ONF pour les travaux forestiers préalables.

Quelques souches extraites (hors souches de robiniers) par l'ONF seront stockées provisoirement à proximité des zones de remblaiement puis dans un second temps redéployées au niveau des hauts-fonds. Il en est de même avec certaines grumes qui devront être partiellement immergées.

ONF/
FOREZIENNE

➤ **Aménagements hydroécologiques (Lot n°1)**

Sans objet.

➤ **Traitement de la renouée du Japon (Lot n°1)**

La gestion des matériaux contaminés (extraction et enfouissement) devra être réalisée dans la mesure du possible d'un seul jet de pelle de manière à limiter le risque de contamination par des rhizomes.

FOREZIENNE

Afin de limiter le risque de dispersion de matériaux contaminés entre la zone d'extraction et la zone d'enfouissement, il est envisageable de mettre en place une bâche imperméable et de récupérer les matériaux éventuellement tombés dessus pour les enfouir. Cette bâche sera utilisée en fin d'extraction de matériaux contaminés et avant remblaiement à l'aide des matériaux sains, pour le nettoyage des chenilles et du godet puis évacuée soigneusement.

FOREZIENNE

➤ **Protection de l'environnement / Préservation de la faune et flore**

○ Présence du castor

Des terriers ont été balisés (rubalise) au niveau de l'avancée 3 de l'étang 3. Ces zones balisées ne feront pas l'objet de travaux. Les travaux forestiers et terrassements seront effectués autour des ces mises en défens.

En cas d'observation d'un terrier, les entreprises devront stopper leurs travaux dans ce secteur et en informer le maître d'œuvre. Les équipes intervenant sur le site seront sensibilisées par le maître d'œuvre à ce sujet lors des phases d'implantation notamment.

ONF/
FOREZIENNE

○ Protection de l'environnement

Pour rappel, l'entreprise doit mettre en œuvre toutes les mesures nécessaires pour la protection de l'environnement et plus particulièrement des milieux humides et aquatiques (Cf. CCTP). Ainsi tout stockage de matériel (engins, cuve à carburant...) doit être effectué sur une plate-forme étanche.

ONF/
FOREZIENNE

L'entreprise de terrassement propose de ravitailler ces engins sur les différents sites de travaux à l'aide d'une cuve double paroi et la mise en place d'une couverture absorbante. Cette solution est validée à condition que la cuve soit elle-même posée sur ce type de membrane absorbante et que le plein soit réalisé le plus loin possible des zones en eau. En cas de fuite avérée lors de ce type d'opération, l'entreprise ne sera plus autorisée à utiliser ce procédé.

ONF/
FOREZIENNE

Les entreprises devront avoir en leur possession des kits anti-pollution.

ONF/
FOREZIENNE

○ Prescriptions particulières

L'entreprise devra impérativement avoir nettoyé tous les engins qui seront transférés sur le site pour limiter tout risque de contamination par des espèces exogènes invasives. Ce nettoyage devra être réalisé au niveau de la base vie.

ONF/
FOREZIENNE

➤ **Documents à transmettre par l'Entreprise**

- Plans EXE comprenant les levés topographiques
- Plannings d'intervention ONF
- Schémas de charge des engins de +10t devant circuler sur le pont SNCF

➤ **Documents à transmettre par le maître d'œuvre**

- Constat d'état des lieux signé

Prochaine réunion de chantier :
Mercredi 25 janvier 2017 à 14h